

Édito

Ce bulletin d'information vous présente des statistiques exclusives sur la garantie des salaires et les activités de l'AGS dans le cadre des procédures collectives. Les données proviennent du système d'information décisionnel de la Délégation Unédic AGS. Les évolutions chiffrées sont indiquées sur 12 mois glissants, ce qui consiste ici à comparer les données sur les 12 mois arrêtés à la fin du 4^e trimestre 2017 et du 1^{er} trimestre 2018 à celles des 12 mois précédents.

Nette baisse du nombre d'affaires AGS créées

L'année 2017 a été bénéfique pour le tissu économique français. Selon une deuxième estimation de l'Insee publiée le 28 février 2018, le Produit Intérieur Brut en volume a progressé en moyenne sur l'année passée de +2,0%, après +1,1% en 2016, soit sa meilleure performance depuis 6 ans. La santé des entreprises s'est améliorée et le nombre de défaillances a en conséquence reculé pour s'inscrire, selon la Banque de France, sous la barre des 55 000 unités, à son niveau le plus bas des 10 dernières années. Le repli a notamment été très net dans le secteur de la construction (-11,6%). Cette tendance à la baisse semble se poursuivre en ce début d'année : des premiers chiffres font état de 53 875 liquidations et redressements judiciaires sur les 12 mois arrêtés à fin janvier 2018, soit un nombre en diminution de -6,8% par rapport à janvier 2017. Par ailleurs, l'assureur-crédit Coface anticipe un recul des défaillances de 3,6% sur l'année 2018.

Dans ce contexte, les principaux indicateurs d'activité de l'AGS sont orientés à la baisse, et de façon assez marquée. Le nombre total d'affaires créées au titre de la garantie AGS du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018 a diminué de -11,1% par rapport à celui enregistré sur les 12 mois précédents. Ce recul concerne toutes les tranches d'effectifs et la quasi-totalité des secteurs d'activité : seul celui de l'enseignement, santé et action sociale affiche une hausse.

Le nombre total d'ouvertures de procédures de sauvegarde, statistique suivie par la Délégation Unédic AGS depuis l'entrée en application de la loi de sauvegarde des entreprises en 2006, a diminué de -17,2% sur les 12 derniers mois.

Le montant des avances se rapproche de ses niveaux d'avant-crise

Le nombre de salariés bénéficiaires de la garantie AGS s'est replié de -9,8% sur les 12 derniers mois. En lien, le montant des avances a fortement baissé sur la période : -12,7% par rapport au 12 mois précédents.

Thierry Méteyé
Directeur national de la Délégation Unédic AGS

Dépenses & encaissements de l'AGS

sur 12 mois glissants : du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018



1 499,1 M€ -12,7%

Avances



655,5 M€ -10,0%

Récupérations



189 850 -9,8%

Bénéficiaires

Affaires créées au titre de la garantie AGS

sur 12 mois glissants : du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018



20 758 -11,1%

Affaires AGS créées

Cotisations

sur 12 mois glissants : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017



Montant des cotisations Taux de cotisation

965,5 M€ 0,15%

(depuis le 1^{er} juillet 2017)

Procédures de sauvegarde

sur 12 mois glissants : du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018



1 079 -17,2%

Sauvegardes

Affaires AGS créées



Caractéristiques & évolution des affaires créées au titre de la garantie AGS

	1 ^{er} trimestre 2018				Sur les 12 derniers mois	
	Janv.	Fév.	Mars	Total	Cumul	Evolution annuelle
Nombre total d'affaires créées	1 777	1 794	1 925	5 496	20 758	-11,1%
Répartition par type de jugement d'ouverture						
- Liquidation judiciaire	1 150	1 081	1 140	3 371	12 524	-10,3%
- Redressement judiciaire	601	687	762	2 050	7 888	-12,5%
- Sauvegarde	26	26	23	75	346	-7,7%

Nombre d'affaires créées selon l'effectif au jugement d'ouverture sur les 12 derniers mois

Recul du nombre d'affaires créées dans toutes les tranches d'effectifs

	Nbre	%	Evolution annuelle
1 à 2 salariés	10 412	50,2%	↓
3 à 9 salariés	7 725	37,2%	↓
10 à 19 salariés	1 589	7,7%	↓
20 à 49 salariés	765	3,7%	↓
50 à 99 salariés	154	0,7%	↓
100 salariés et +	113	0,5%	↓

87,4% des affaires créées du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018 portent sur des entreprises de moins de 10 salariés et seulement 1,2% sur des sociétés de 50 salariés et plus.

A souligner que le nombre d'affaires créées baisse dans toutes les tranches d'effectifs : ce recul apparaît toutefois limité pour les entreprises de 100 salariés et plus (-2,6% avec 113 affaires créées contre 116 sur la période précédente).

Définition. Le nombre d'affaires créées sur une période correspond au nombre d'affaires avec une première demande d'avance saisie sur la période (indépendamment de la date de jugement d'ouverture qui peut être antérieure à la période étudiée).

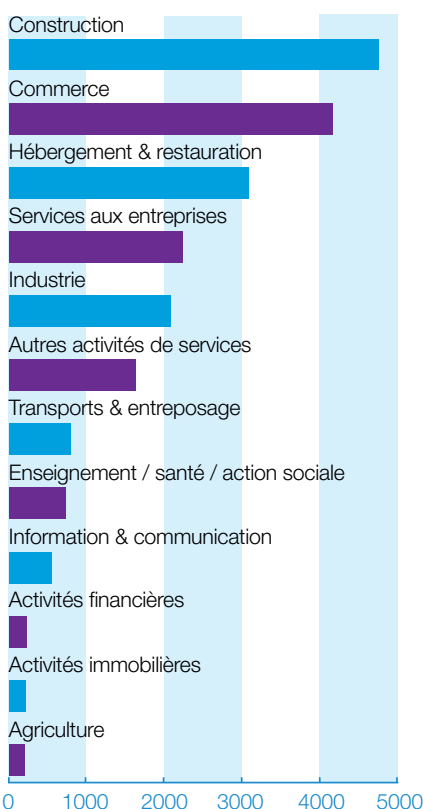
Avertissement. Le jugement d'ouverture se réfère au jugement d'ouverture en vigueur à la date de la première demande d'avance. Pour les sauvegardes, sont donc uniquement comptabilisées les affaires créées pendant la période d'observation et le plan de sauvegarde. Celles créées après résolution du plan et conversion en liquidation ou redressement judiciaire sont réparties dans ces 2 types de jugements.

Faits marquants

Un nombre d'affaires créées sur un an toujours en net repli

Le nombre d'affaires créées au titre de la garantie AGS sur les 12 mois arrêtés à la fin du 1^{er} trimestre 2018 est en forte baisse : -11,1% par rapport aux 12 mois précédents (après -9,2% à la fin du 4^e trimestre 2017 et -10,8% à la fin du 3^e trimestre 2017).

Ce recul est proportionnellement plus marqué pour les affaires ouvertes en redressement judiciaire dont la diminution est supérieure de 2,2 points à celle des affaires ouvertes en liquidation judiciaire et de 4,8 points à celle des affaires ouvertes en sauvegarde.



Nombre d'affaires créées par secteur d'activité sur les 12 derniers mois

Baisse du nombre d'affaires créées dans la quasi-totalité des secteurs

La construction est le secteur le plus présent dans les affaires créées du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018 (22,9% du total), suivie par le commerce (20,1%).

Fait notable, seul l'enseignement, santé et action social voit sur la période son nombre d'affaires créées croître (+1,2%). Tous les autres secteurs affichent une baisse : elle est en proportion la plus forte dans les activités immobilières (-22,1%), l'agriculture (-21,7%) et la construction (-19,4%).

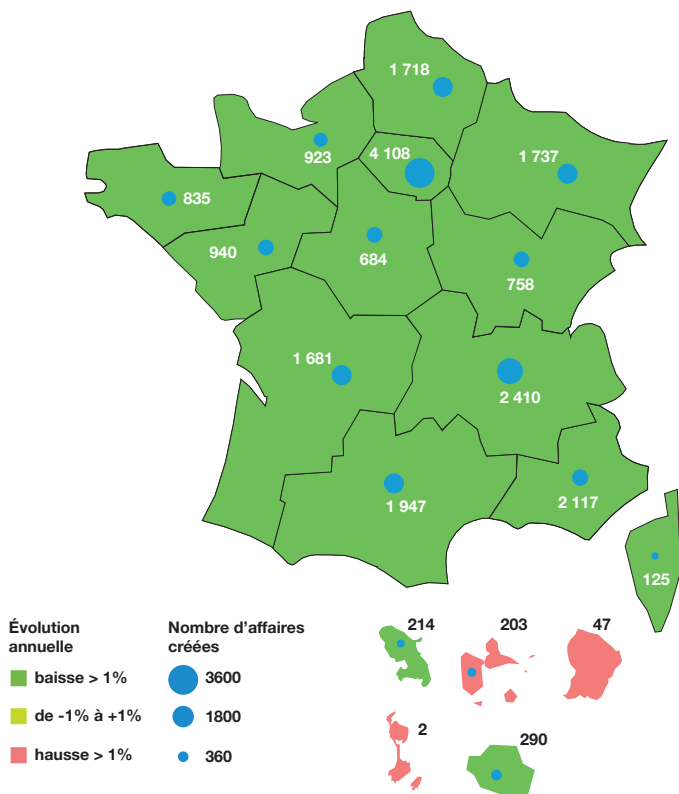
Cartographie régionale

Nombre d'affaires créées par région sur les 12 derniers mois

De par son tissu économique, l'Île-de-France est la région où le nombre d'affaires créées du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018 est le plus élevé. Suivent les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Occitanie. Ces affaires diminuent sur la période presque partout : elles n'augmentent qu'en Guyane (+11,9%), en Guadeloupe (+9,7%) et à Saint-Pierre-et-Miquelon (où l'on compte 2 affaires contre 1 sur les 12 mois précédents).

En outre, la part des affaires créées avec un jugement d'ouverture en liquidation judiciaire est, sauf pour la Corse et la Guyane, supérieure ou égale à 50%.

A noter que dans les affaires créées du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018, 19 se réfèrent à des faillites transnationales (soit 9 de moins que sur les 12 mois précédents).



Salariés

189 850
Bénéficiaires

Évolution du nombre de salariés bénéficiaires et du nombre de licenciements

Nombre de bénéficiaires de la garantie AGS

Diminution marquée du nombre de bénéficiaires

Sur les 12 derniers mois

Cumul	Évolution annuelle
189 850	-9,8%

Définition. Le nombre de bénéficiaires correspond au nombre de salariés ayant reçu au moins un paiement au titre de la garantie des salaires au cours de la période de référence.

Amorcée à la fin du 4^e trimestre 2014, la baisse du nombre de salariés bénéficiaires de la garantie AGS sur 12 mois glissants se poursuit : -9,8% au 31 mars 2018.

Nombre de licenciements dans les affaires AGS

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017

Cumul	Évolution annuelle
84 730	-10,5%

Définition. Le nombre de licenciements correspond au nombre de salariés avec une date de rupture du contrat de travail (CDI ou CDD) dans la période de référence.

Avertissement. Données arrêtées au 31 mars 2018 : les statistiques sur le nombre de licenciements sont susceptibles d'évoluer en raison du délai d'établissement et de la transmission des relevés de créance par les mandataires judiciaires à la Délégation Unédic AGS qui peuvent être postérieurs à la date d'arrêtés des données. Ces chiffres ne s'analysent définitivement qu'avec un recul de 6 mois minimum.

Le nombre de licenciements dans les affaires AGS est en diminution de -10,5% en 2017 par rapport à 2016.

Procédures de sauvegarde

Évolution du nombre de procédures de sauvegarde ouvertes

1 ^{er} trimestre 2018				Sur les 12 derniers mois	
Janv.	Fév.	Mars	Total	Cumul	Évolution annuelle
81	89	97	267	1 079	-17,2%

Avertissement. Données arrêtées au 31 mars 2018 : ces statistiques sont susceptibles d'évoluer légèrement en raison de la date de publication de la procédure de sauvegarde par le Greffe qui peut être postérieure à la date d'arrêtés des données.

Faits marquants

La baisse du nombre de procédures de sauvegarde sur 12 mois glissants s'accroît

Amorcée à la fin du 2^e trimestre 2015, la baisse du nombre de nouvelles sauvegardes sur 12 mois glissants se prolonge et s'accroît : -17,2% à fin mars 2018 (contre -8,1% à fin décembre 2017 et -6,3% à fin septembre 2017).

Les régions cumulant le plus grand nombre d'ouvertures de procédures de sauvegarde du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018 sont la Nouvelle-Aquitaine avec 15,8% des procédures, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur avec 15,2% et l'Auvergne-Rhône-Alpes avec 13,3%.

Les entreprises de 50 salariés et plus dans les affaires AGS créées en 2017

Champ. Ces statistiques concernent les entreprises défaillantes dont l'effectif au jugement d'ouverture est de 50 salariés ou plus et qui ont fait l'objet d'une première demande d'avance en 2017 (indépendamment de la date de jugement d'ouverture qui peut être antérieure à l'année étudiée). Le jugement d'ouverture se réfère au jugement d'ouverture en vigueur à la date de la toute première demande d'avance.

Panorama

Une faible part des dossiers créés...

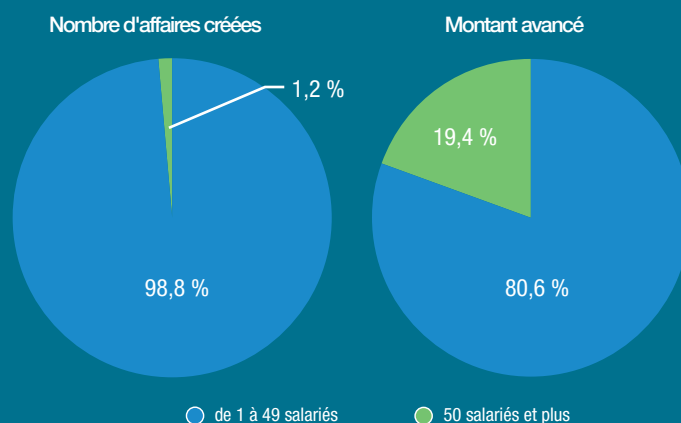
Les entreprises de 50 salariés et plus sont sous-représentées dans les affaires créées au titre de la garantie AGS : 1,2% des nouveaux dossiers en 2017 contre 1,4% en 2016. Le nombre de ces affaires baisse significativement entre 2016 et 2017 et de façon plus marquée que la grande masse de celles relatives à des sociétés de moins de 10 salariés (-18,8% contre -9,1%). Fait important, les affaires créées pour des entreprises de 500 salariés et plus sont nettement plus nombreuses en 2017 qu'en 2016 : 10 contre 3.

Les entreprises de 10 ans et plus d'existence au jugement d'ouverture représentent 62,2% des nouveaux dossiers de 50 salariés et plus en 2017, part supérieure à leur représentativité dans le total des affaires créées (33,7%). A l'inverse, la proportion des entreprises de moins de 5 ans s'élève à 22,7% contre 41,9% pour l'ensemble des affaires.

Ces dossiers relèvent en premier du secteur de l'industrie (29,7%), suivi des services aux entreprises (20,3%) puis du commerce (10,8%).

Au niveau régional, l'Île-de-France arrive nettement en tête avec 28,7% des affaires AGS créées de 50 salariés et plus en 2017. Cette surreprésentation s'explique par l'importance des bassins d'activité et la présence de nombreux sièges sociaux concernés par des procédures collectives portant sur des établissements implantés dans d'autres régions. Viennent ensuite les régions Auvergne-Rhône-Alpes (11,5%) et Grand-Est (9,1%).

Répartition du nombre d'affaires AGS créées en 2017 et du montant avancé au 31 mars 2018 dans ces dossiers selon la taille des entreprises



A noter

... pratiquement 1/5^e des avances totales effectuées au 31 mars 2018

Bien que représentant chaque année une part réduite du total des affaires créées, ces affaires de 50 salariés et plus constituent un enjeu financier important pour le régime de garantie des salaires. Au 31 mars 2018, elles concentrent 19,4% des avances effectuées à cette date pour l'ensemble des affaires créées en 2017, soit un montant approchant les 228,2 millions d'euros.

MARQUANT

FAIT

Plus des trois-quarts des affaires de 50 salariés et plus ont un jugement d'ouverture en redressement judiciaire

Alors que plus de 60% de l'ensemble des affaires AGS créées en 2017 concernent des liquidations judiciaires, 76,6% des dossiers de 50 salariés et plus se rapportent à des redressements judiciaires et seulement 18,5% à des liquidations judiciaires. Cette forte proportion des redressements judiciaires s'explique par l'ancienneté des entreprises concernées : 62,2% d'entre elles ont 10 ans ou plus d'existence.

Répartition des affaires AGS créées en 2017 par stade d'ouverture et par taille d'entreprise

